## Recommandations du CCUA faisant suite à l'enquête mobilité des seniors ucclois

## (avril-septembre 2021)

Sur la base des conclusions de l'enquête sur la mobilité des séniors à Uccle, le Conseil consultatif ucclois des Aîné·.e·.s émet les recommandations suivantes en ce qui concerne les usagers plus vulnérables, tels que les piétons et les cyclistes, les transports en commun, la circulation et le stationnement automobiles ainsi que divers aménagements pour améliorer le mieux-être des aîné.e.s. Pour les demandes ne relevant pas de ses compétences, la commune d'Uccle est invitée à les relayer au niveau de pouvoir et de décision ad hoc.

Si les avantages de la marche ne font aucun doute au niveau de la santé et de la convivialité, encore faut-il la rendre parfaitement accessible pour les **piéton·ne·s** en veillant à la largeur (à deux côte à côte au minimum), à la planéité (pas de saillies causées par les racines d'arbres par exemple), à la hauteur des bordures et à l'abaissement des trottoirs au carrefour, au balisage des chantiers en voirie et au non-dépassement des haies et des arbres empiétant sur les trottoirs.

La première critique émise concerne le manque flagrant de toilettes publiques. En complément à l'offre en voirie, ce déficit peut être comblé par l'organisation d'accès à celles des bâtiments publics ou des surfaces commerciales.

La multiplication des bancs publics est également plébiscitée pour contribuer au confort général dans l'espace public.

La sécurité doit être prise en compte grâce à un éclairage public spécifique notamment dans les tunnels pour piétons, et à l'aplomb des passages pour piétons plus nombreux, bien signalés, et régulièrement repeints. Focus aussi sur la propreté avec le placement de plus de poubelles dont celles pour les excréments canins. L'augmentation des policiers à pied et de gardiens de la paix dans les rues et les parcs renforce sans conteste le sentiment de sécurité.

Les autorités doivent mettre tout en œuvre pour rendre la cohabitation harmonieuse entre les piétons, les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes (ne pas rouler sur les trottoirs et ne pas les garer n'importe où, n'importe comment).

L'instauration d'un réseau continu de pistes cyclables séparées doit sécuriser à la fois les **cyclistes** et les piétons, tout en évitant de les placer entre les rails du tram. L'installation de feux de signalisation notamment en traversée des grands axes est indispensable pour accroître la sécurité des cyclistes. L'augmentation du nombre de vélo-box ou de parkings-vélo sécurisés contribue à l'attractivité de ce mode de déplacement et à diminuer l'encombrement des trottoirs.

Bien connaître la réglementation évite la verbalisation. La commune est dès lors sollicitée pour mener régulièrement des campagnes de formation et de sensibilisation au respect du code de la route destinées à tout public (automobilistes, cyclistes, piétons...) de tous les âges.

Afin de privilégier davantage **tous les transports publics**, il faut à la fois développer leur maillage et la qualité de desserte, partout dans la commune ainsi que leur ponctualité et fréquence, entre autres en soirée et durant le week-end. Il y a lieu de faciliter les synergies et les liaisons entre les différents gestionnaires (SNCB, STIB, De LIJN et TEC) avec des abonnements couplés et financièrement attractifs pour les 65+. La fiabilité et la multiplication des annonceurs de temps d'attente, l'obtention facile d'un titre de transport aux bornes ainsi que l'augmentation et la propreté des abribus sont des incitants de haute importance. Au niveau local, une meilleure desserte est demandée pour l'avenue

E. Van Ophem, pour la nouvelle gare RER à créer près du lycée français, au Fort-Jaco/Prince d'Orange ainsi que vers Watermael-Boitsfort et l'ULB et vers la clinique Sainte Elisabeth. Le développement du métro est considéré comme important, mais aussi la demande de ne pas subir de rupture de charge pour le tram 4 entre autres : il faudra donc que les conditions de l'intermodalité à la station Albert soient particulièrement soignées.

Un grand nombre de demandes ont été exprimées en faveur de transports flexibles à la demande pour séniors valides et moins valides (par ex. desserte de points d'intérêt communaux en minibus électriques avec parcours fixes et arrêts à la demande).

Vu la relativement nouvelle réglementation sur les limitations de vitesse, un marquage au sol de la vitesse limitée se révèle indispensable pour les **automobilistes**, outre les panneaux. La commune est aussi invitée à se pencher sur la manière de diminuer la pression automobile dans les rues et quartiers résidentiels en général et sur la problématique de la fermeture du Bois de la Cambre, qui induit des reports conséquents sur la chaussée de Waterloo, et tous les quartiers riverains à l'ouest du Bois. Ces points comme le traitement des abords d'écoles, et un recours raisonné aux dispositifs réduisant la vitesse devraient faire l'objet d'un examen attentif dans la cadre du nouveau PCM.

A côté d'une meilleure régulation du stationnement avec le disque bleu, l'allongement du quart d'heure gratuit à vingt minutes, voire trente, augmente le confort des séniors durant leurs courses. Il est nécessaire d'augmenter les places aux parkings de dissuasion. La difficulté de compléter les automates de parking pour nos aîné-e-s peut être palliée par l'obtention d'une vignette sénior. Il convient de réfléchir sur la manière d'atténuer les difficultés particulières ressenties par les séniors pour stationner à proximité de lieux importants tels que le centre Lotus à la rue Van Ophem, le CCU rue Rouge, à la chaussée d'Alsemberg ou la nouvelle maison communale.

Uccle doit conserver sa réputation de **commune verte** en favorisant également l'accès à la forêt de Soignes par la réouverture de petits parkings auto le long de celle-ci et en cessant de grignoter les espaces verts en intérieur d'ilot plutôt que de les étendre ainsi qu'en incitant à la verdurisation des rues et des façades.

L'augmentation des commerces de proximité est plébiscitée par les séniors parfois moins valides. Elle offre aussi l'occasion de combler leur isolement. Il faut éviter également qu'une boîte aux lettres se situe à un km ou plus du domicile

Le dépouillement des réponses au questionnaire sur la mobilité des séniors à Uccle a mis en évidence un autre enjeu, celui de la **fracture numérique**. Il convient de limiter celle-ci en rendant les banques, mutuelles ainsi que les services publics accessibles par téléphone et sur rendez-vous, pour permettre les échanges par questions et réponses. Les services de la Commune doivent particulièrement s'abstenir de communiquer les informations utiles uniquement par son site web ou ses réseaux sociaux. Point n'est besoin d'internet ou d'un smartphone muni de ses applications pour continuer à vivre et à se déplacer normalement en tant que sénior.